



TU VAS CHANGER D'ÉQUIPE D'UNITÉ ?

Il y a deux ans, le conseil d'unité a élu Tamia, Mésange et Jean-Pierre comme membres de l'équipe d'unité. Ils arrivent donc en fin de mandat et tu pourrais te retrouver avec un nouvel animateur d'unité et une nouvelle équipe en septembre. Petite révision du processus d'élection pour maîtriser le sujet.

UN PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

Quand ? L'élection de l'animateur d'unité et de ses équipiers se fait tous les deux ans.

Quel(s) candidat(s) ? Deux possibilités :

- l'animateur d'unité actuel souhaite continuer (il ne peut cependant pas exercer plus de trois mandats consécutifs). Dans ce cas, l'équipe fédérale lance un **appel à candidatures restreint**, c'est-à-dire uniquement au conseil d'unité ;
- l'animateur d'unité souhaite arrêter ou arrive au bout de son troisième mandat. L'équipe fédérale lance alors un **appel à candidatures large**, c'est-à-dire au conseil d'unité et aux parents des membres de l'unité.

Qui vote ? Le **conseil d'unité**, soit les animateurs de section et les membres de l'équipe d'unité sortante (sauf les collaborateurs). Aucune procuration n'est admise.

TON RÔLE D'ANIMATEUR

En tant qu'animateur, tu as un rôle actif à jouer dans toutes les étapes de ce processus.

Avant l'élection

Chercher un candidat

Si aucun candidat ne se fait connaître, il est aussi de ta responsabilité d'aller trouver des anciens de l'unité, des parents, des amis que tu estimes taillés pour la fonction afin de tenter de les **convaincre** de se présenter. Le conseil d'unité peut, par exemple, écrire une offre d'emploi ou utiliser l'affiche de recrutement que tu peux trouver sur lesscouts.be dans Télécharger > Promo > Affiches de promotion.



Pendant le processus

Construire le contrat d'animation

L'équipe d'unité n'arrive pas avec un projet tout fait pour les deux années à venir ! Le contrat qu'elle va soumettre au vote est construit **avec les animateurs**. Le conseil d'unité se base sur le plan USO (Unité Scoute Opérationnelle) pour élaborer ce contrat, mais c'est bien à chaque animateur de **donner son avis**, de communiquer ce qu'il souhaite mettre en place pour les deux années qui viennent.

Au moment de l'élection

Débattre et voter

Le conseil d'unité d'élection est l'occasion de **débattre une dernière fois** autour du contrat d'unité proposé. Des modifications peuvent encore être apportées jusqu'au dernier moment. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'**aucune procuration** n'est possible : un animateur absent pourrait ne pas avoir connaissance de la toute dernière mouture du contrat. Vient ensuite le vote à proprement parler. Si le CU élit bien une équipe d'unité, il ne doit pas oublier qu'il vote aussi pour (ou contre) un **contrat d'animation**.



EN FORMATION !

Tout comme les animateurs, les membres d'équipes d'unité sont invités à suivre un **parcours de formation**. Celui-ci se compose d'une journée Bon to go (à suivre avant de se lancer dans la grande aventure, pour connaître les principes fondamentaux du scoutisme et de notre fédération), une JANU (Journée Annuelle des équipes d'Unité, durant laquelle différents ateliers de formation sont proposés), quatre relais des équipes d'unité (moments lors desquels se rencontrent les équipes d'unité d'une même région) et, au choix, une séance d'e-learning, une JANU ou deux relais supplémentaires. À l'issue de ce parcours, les membres d'équipe d'unité reçoivent le woodbadge... ce qui ne les dispense pas pour autant de continuer à participer à d'autres événements de ce type.

Chez Les Scouts, **tous les bénévoles se forment** à leur fonction !



Le savais-tu ?

Pour être élu, l'animateur d'unité doit obtenir 2/3 des voix. Les équipiers sont, eux, élus à la majorité simple.

UN VOTE ARGUMENTÉ

Tu peux bien évidemment décider de voter "non" à l'équipe d'unité et au contrat d'animation d'unité. Néanmoins, si tel est ton choix, **explique-le** aux candidats ! Même si ceux-ci sont élus, ils souhaiteront savoir pourquoi ils ont reçu un ou plusieurs votes défavorables. Cette démarche sera **constructive**, puisque l'équipe d'unité pourra prendre cette objection en considération.

Si une majorité du conseil d'unité vote contre l'équipe candidate, cela aura bien entendu des conséquences non négligeables (lire ci-contre). Il est malgré tout dommage d'en arriver là alors que les animateurs ont eu **l'occasion à plusieurs reprises de prendre la parole** durant le processus de construction du contrat d'animation d'unité.

PEUT-ON SE RETROUVER SANS ÉQUIPE D'UNITÉ ?

« Que se passe-t-il si aucun candidat ne se présente, si l'équipe ne passe pas au vote ou encore si elle démissionne en cours de mandat ? L'unité se retrouve sans équipe pour la piloter ? »

Non, rassure-toi. Nous ne pouvons pas laisser des animateurs sans équipe d'unité, cette dernière est indispensable à la bonne vie, voire à la survie du groupe.

Lorsque l'un de ces cas de figure se présente, l'équipe fédérale de ton groupe d'unités assure un **intérim**. Ce n'est cependant **pas une solution** ! En effet, le cadre fédéral qui se chargera de l'intérim ne sera pas présent comme pourrait l'être un animateur d'unité. Il se contentera de s'assurer que l'unité roule et son objectif premier sera de trouver rapidement un candidat ou une candidate à la fonction afin de relancer le processus. Les cadres fédéraux ont déjà bien d'autres missions à remplir pour prendre celle d'animateur d'unité en plus !

Changer d'équipe d'unité n'est pas toujours évident. Peut-être n'as-tu jamais connu que celle qui est en place depuis que tu es animateur. Peut-être que personne ne se profile encore à l'horizon pour prendre le relai... Ne t'inquiète pas trop et profite plutôt de ce moment de transition pour amener du sang neuf et de nouvelles idées, remettre certaines choses à plat et repartir pour une nouvelle aventure de deux ans sur des **bases solides**. Et pourquoi ne pas profiter des camps pour en parler aux parents ? Le changement, c'est maintenant, comme dirait l'autre. 😊

